



ÉCOLE L'ANSE

CODE DE VIE

2023-2024

à un
environnement
calme et
accueillant

au
respect

à un climat
sécurisant

Le code de vie de l'école de l'Anse sert de guide *pour tous*, incluant le service de garde. Il s'applique en *tout lieu et tout temps* en ce qui concerne le comportement d'un de ses élèves *à l'égard d'un élève ou d'un membre de son personnel*.



Situations mineures

À MON ÉCOLE CHAQUE PERSONNE A DROIT...

à un climat sécurisant et encadré

D1 Je respecte en paroles et en gestes tout adulte ainsi que mes camarades. Je parle de façon correcte et polie. J'évite les sacres, les paroles grossières, les cris, les répliques insolentes et les grimaces.

D2 J'écoute et je respecte l'intervention de TOUT le personnel de l'école.

Déplacement

D3 Je me déplace en marchant en tout temps dans l'école.

D4 Je me déplace calmement dans les corridors et dans la salle de dégagement.

Dehors

D5 Au son de la cloche, je me dirige immédiatement vers l'entrée des élèves.

D6 Lors des récréations, je joue avec respect et de façon sécuritaire en évitant les gestes dangereux. Je m'abstiens de lancer des balles de neige, des cailloux, etc.

à un environnement calme et accueillant

E1 Je prends soin du matériel mis à ma disposition (instrument de musique, ordinateurs, mobilier, etc.).

E2 Je prends soin des aménagements intérieurs et extérieurs : bibliothèque, classe, cour d'école, etc.

E3 Je laisse les lieux propres partout où je passe.

E4 J'apporte à l'école seulement le matériel nécessaire et les objets autorisés.

E5 Je laisse à la maison : friandises, jeux électroniques, appareils à photographier, cellulaire, baladeurs MP3, audio et vidéo etc.

(Situations mineures)

Lorsqu'il y a non-respect au code de vie, l'élève est retiré de l'activité et une intervention est réalisée.

ÉTAPE D'INTERVENTION

Niveau 1:

Étape 1: Permis de conduite + modelage + geste réparateur.

Étape 2: Permis de conduite + modelage + geste réparateur.

Étape 3: Permis de conduite + fiche de réflexion à la maison + geste réparateur.

Niveau 2:

Étape 4: Permis de conduite + appel fait aux parents + enseignement explicite des habiletés sociales avec un intervenant en fonction du geste posé + geste réparateur.

Étape 5: Permis de conduite + appel fait aux parents + rencontre avec la direction et l'intervenant. + geste réparateur.

Niveau 3:

Étape 6: Permis de conduite + appel fait aux parents + rencontre avec la direction, le parent, l'intervenant et l'élève. + geste réparateur.

Étape 7 : Permis de conduite + appel fait aux parents + rencontre avec la direction + suspension.
(carnet 1= 1/2 journée et carnet 2 = 1 journée) interne ou externe selon la situation.

À chaque étape le permis de conduite sera rempli et envoyé à la maison.
Selon la gravité du geste, le niveau 3 peut être appliqué immédiatement.

Tous gestes et échanges proscrits, qu'ils soient commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école lorsqu'il y a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire seront sanctionnés selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école. Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève.





ÉCOLE L'ANSE

CODE DE VIE

2023-2024

à un
environnement
calme et
accueillant

au
respect

à un **climat**
sécurisant



Le code de vie de l'école de l'Anse sert de guide *pour tous*, incluant le service de garde. Il s'applique en *tout lieu et tout temps* en ce qui concerne le comportement d'un de ses élèves *à l'égard d'un élève ou d'un membre de son personnel*.

Situations majeures

À mon école chaque personne a droit...

Au respect et à la sécurité

R1 J'évite la **violence verbale** : les surnoms, les mots blessants et dénigrants, les moqueries.

R2 J'évite la **violence psychologique** : menaces, chantage.

R3 J'agis avec respect et en toute sécurité. J'évite les gestes de **violence physique** : Les batailles, les coups de pied, jambettes, bousculades, grimaces, coups de poing, pincettes, gestes à caractère sexuel, etc.

R4 Vandalisme et vol.

R5 Refus d'obéir.

R6 Désorganisation de la classe ou situation de crise.

(Situations majeures)

Lorsqu'il y a non-respect au code de vie, l'élève est retiré de l'activité et une intervention est réalisée.

ÉTAPE D'INTERVENTION

Niveau 1:

Étape 1: Arrêt d'agir + note au cartable violence + permis de conduite + geste réparateur.

Étape 2: Arrêt d'agir + note au cartable violence + permis de conduite + geste réparateur.

Étape 3: Arrêt d'agir + note au cartable violence + permis de conduite + appel fait aux parents + fiche de réflexion avec un intervenant + geste réparateur.

Niveau 2:

Étape 4: Arrêt d'agir + note au cartable violence + permis de conduite + appel fait aux parents + enseignement explicite des habiletés sociales avec un intervenant pivot en fonction du geste posé + geste réparateur.

Étape 5: Arrêt d'agir + note au cartable violence + permis de conduite + appel fait aux parents + rencontre avec la direction et l'intervenant pivot + geste réparateur.

Niveau 3:

Étape 6: Arrêt d'agir + note au cartable violence + permis de conduite + appel fait aux parents + rencontre avec la direction, les parents, l'intervenant pivot et l'élève + plan d'action + geste réparateur.

Étape 7 : Arrêt d'agir + note au cartable violence + Permis de conduite + appel fait aux parents + rencontre avec la direction + suspension. (carnet 1 = 1 journée et carnet 2 = 2 jours ou plus.) interne ou externe selon la situation.

L'arrêt d'agir peut prendre différentes formes: retrait au mur, sur un banc, sur une chaise, un coin calme à la vue de l'adulte.

Tous gestes et échanges proscrits, qu'ils soient commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école lorsqu'il y a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire seront sanctionnés selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école. Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève.



Situations avec spécialiste



À mon école chaque personne a droit Au respect et à la sécurité

Le code de vie de l'école de l'Anse sert de guide pour tous, voici les éléments qui peuvent être observés avec les enseignants d'éducation physique, d'anglais et de musique.

1- Ne porte pas son costume d'éducation physique.
2- Parle durant les explications ce qui empêche une bonne compréhension.
3- Dérange les autres durant les explications.
4- Ne respecte pas la ou les consignes.
5- Refuse de faire le travail demandé.
6- Se décourage devant la tâche, abandonne quand il (elle) trouve ça trop difficile.
7- Fait des sons, chante, fait du bruit en cognant.
8- Incapable de rester assis et attentif lors des explications.
9- Fait rire et ou fait des commentaires dans le but de déranger volontairement.
10- Réplique lorsque j'interviens auprès de lui / elle.
11- Coupe souvent la parole et parle lorsque ce n'est pas le moment.
12- Dérange les autres durant la tâche.
13- Insiste à continuer une tâche lorsque c'est terminé.
14- Fait des actions qui ne sont pas sécuritaires. (règles de sécurité non respectées)
15- Opposition
16- Manque de respect.
17- Langage inapproprié
18- Geste de violence

Situations avec spécialiste

ÉTAPE D'INTERVENTION



Niveau 1:

Étape 1: Permis de conduite + modelage + geste réparateur.

Étape 2: Permis de conduite + modelage + geste réparateur.

Étape 3: Permis de conduite + fiche de réflexion à la maison + geste réparateur.

Niveau 2:

Étape 4: Permis de conduite + appel fait aux parents + enseignement explicite des habiletés sociales avec un intervenant en fonction du geste posé + geste réparateur.

Étape 5: Permis de conduite + appel fait aux parents + rencontre avec la direction et l'intervenant. + geste réparateur.

Niveau 3:

Étape 6: Permis de conduite + appel fait aux parents + rencontre avec la direction, le parent, l'intervenant et l'élève. + geste réparateur.

Étape 7 : Permis de conduite + appel fait aux parents + rencontre avec la direction + suspension.
(carnet 1= 1/2 journée et carnet 2 = 1 journée) interne ou externe selon la situation.

À chaque étape le permis de conduite sera rempli et envoyé à la maison.
Selon la gravité du geste, le niveau 3 peut être appliqué immédiatement.

Tous gestes et échanges proscrits, qu'ils soient commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école lorsqu'il y a un impact sur le fonctionnement à l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire seront sanctionnés selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école. Lors d'un manquement majeur, l'élève s'expose à une sanction qui est déterminée par la direction de l'école. Elle tient compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement et de l'impact sur la ou les victimes. Le choix tient compte également de l'âge, de la maturité, de l'aptitude de l'élève et de l'intérêt de l'élève.